



Bringing the future
of technology to life



05/2022 fr

exyte.net



Code of Conduct





Code of Conduct

Table des matières

	Mot de la Direction	4			
01	Le respect des règles relève de responsabilité	6	06	Tenir des registres financiers exacts et transparents	19
02	Prévenir la corruption	8	07	Utiliser les biens de l'entreprise avec précaution	20
	2.1 Rapports avec les partenaires commerciaux	10		7.1 Protéger les biens de l'entreprise	20
	2.2 Rapports avec les fonctionnaires	13		7.2 Protéger les informations confidentielles	21
	2.3 Engager des mandataires et des consultants	14	08	Bannir les délits d'initié	22
	2.4 Règles relatives aux dons et au sponsoring	15	09	Diversité et conditions de travail justes	23
03	Respect des règles de concurrence	16	10	Mettre en œuvre L'Exyte Code of Conduct Vos interlocuteurs	24
04	Prévenir et éviter conflits d'intérêt	17			27
05	Révision indépendante grâce au double contrôle	18			

Mot >> de la Direction

Chers Collègues,

Notre politique d'entreprise nous engage à exercer nos activités conformément aux règles éthiques, morales et juridiques les plus strictes, et ce, dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. Cela consiste, avant tout, à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, même si cela implique de ne pas remporter un projet important ou atteindre un objectif commercial.

Or, la conformité chez Exyte ne se définit pas seulement en termes de respect des règles. Elle va plus loin. Nous agissons avec intégrité et respect aussi bien envers nos collègues qu'envers nos partenaires. Chez Exyte, l'augmentation des recettes et des bénéfices aux dépens de l'honnêteté et de l'équité ne nous intéresse pas. Les autres membres de la Direction d'Exyte et moi-même observons les règles de conduite les plus strictes et exigeons le même comportement de chacun de nos employés.

Nous sommes conscients des enjeux toujours plus importants que soulèvent la mondialisation et les cadres réglementaires de plus en plus complexes. Notre Code of Conduct fournit des conseils pratiques pour vous aider à relever ces défis dans la pratique quotidienne de vos activités.

L'Exyte Code of Conduct est plus qu'une simple politique. Il constitue le fondement et le point de référence de notre conduite commerciale. Il ne faut jamais perdre de vue qu'un seul cas de non-respect peut avoir de graves conséquences et ternir l'excellente réputation que le Groupe Exyte s'est forgée sur le marché. La confiance que vouent nos clients, fournisseurs et autres parties prenantes à notre entreprise représente notre atout le plus précieux. La préservation de cet atout est une responsabilité qui nous incombe à tous, quelle que soit notre fonction au sein de l'entreprise.



Mes collègues de la Direction d'Exyte et moi-même vous encourageons à prendre connaissance de l'Exyte Code of Conduct et à respecter ses principes dans la pratique. Nous vous invitons également à faire entendre votre voix et à intervenir à chaque fois qu'il y a lieu. Si vous êtes témoin d'une mauvaise conduite ou en cas de doute, veuillez contacter l'Exyte Compliance Team.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "W. Büchele".

Stuttgart, 18.05.2022
Dr. Wolfgang Büchele
au nom de la Direction

Executive Board



Dr. Wolfgang Büchele
Chief Executive Officer
(PDG)



Peter Schönhofer
Chief Financial Officer

01 | Le respect des règles relève de votre responsabilité

L'Exyte Code of Conduct définit les règles de conformité et de conduite éthique du Groupe Exyte.

Il détermine la façon dont nous agissons et travaillons chez Exyte, et constitue le fondement de nos relations avec les tiers, tels que les clients, fournisseurs et consultants. L'Exyte Code of Conduct s'applique à toutes les entités juridiques, bureaux et établissements et a force de loi pour tous les employés et dirigeants. Exyte s'efforcera également à encourager les sous-traitants et fournisseurs à adhérer à ses normes.

Tout le personnel d'Exyte doit prendre connaissance de l'Exyte Code of Conduct et l'appliquer dans l'exercice de ses activités quotidiennes. En cas de doute sur l'interprétation des lois ou de l'Exyte Code of Conduct, il est de votre devoir de prendre conseil auprès de l'Exyte Compliance Team (ethics@exyte.net).

Si vous êtes témoin d'une mauvaise conduite ou estimez qu'une situation est contraire aux règles ou inappropriée, veuillez vous adresser à l'Exyte Compliance Team par courrier électronique à l'adresse suivante : ethics@exyte.net. Tout signalement effectué de bonne foi sera traité dans la plus stricte confidentialité. Il ne sera toléré aucun acte de victimisation, harcèlement ou autre traitement défavorable envers une personne signalant un non-respect. Si vous préférez effectuer un signalement dans l'anonymat, appelez le numéro de téléphone dédié à l'éthique du Groupe Exyte. Ce service est géré par un fournisseur tiers (pour plus d'informations, consultez le site Internet d'Exyte ou accédez à la section « Compliance » de l'Intranet).

Exyte ne tolérera aucun manquement aux lois ou au Code of Conduct et prendra les mesures jugées appropriées pour faire appliquer rigoureusement son Code of Conduct (y compris, mais sans s'y limiter, par le biais d'actions civiles, poursuites pénales et sanctions disciplinaires).

Agir dans le respect de
l'Exyte Code of Conduct est la **» bonne
manière de procéder.**
En tout lieu. Pour tout le monde.



Speak Up! ethics@exyte.net
It's the right way.

02 | Prévenir la corruption

Exyte tient une position très stricte contre la corruption et les pots de vin, et nous en attendons autant de la part de nos partenaires commerciaux. Nous ne corrompons pas - personne – nulle part.

Aucun employé d'Exyte ni personne agissant au nom d'Exyte ne peut offrir, promettre ou donner, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur envers un employé, officiel ou représentant d'un partenaire commercial ou gouvernemental.

Il est de notre responsabilité à tous de nous assurer que distribuer ou accepter un avantage est approprié, et en conformité avec les lois applicables et les politiques d'Exyte. En cas de doute, vous devez consulter l'Exyte Compliance Team.

La corruption est interdite au sein d'Exyte.
» Nous ne corrompons pas et ne tolérons pas la corruption.

Si la seule façon de mener nos affaires est de s'affranchir de la loi, c'est que notre modèle de gestion est inapproprié.

Dr. W. Büchele, PDG



2.1 Rapports avec les partenaires commerciaux

Il existe une différence ténue entre un geste bienveillant entre partenaires commerciaux et un délit. Il est donc parfois difficile de faire la distinction entre les deux. Offrir une bouteille de vin pour Noël ou une invitation à un événement sportif peut être un geste bienveillant permettant de fonder de bonnes relations avec les partenaires commerciaux. Toutefois, les cadeaux et invitations peuvent également être considérés comme des moyens d'influencer un partenaire commercial, en particulier s'ils sont offerts dans le contexte d'une décision commerciale. Pour protéger les employés et l'entreprise, il convient généralement d'adopter une attitude prudente et raisonnable lorsqu'il est question d'offrir des cadeaux et marques d'hospitalité. Cependant, chez Exyte, il est strictement interdit d'offrir ou d'accepter toute forme de cadeau en espèces.

Offrir des cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages

Il est de notoriété publique que le fait d'offrir des avantages aux fonctionnaires est illégal. Toutefois, tout le monde ne sait peut-être pas que cela s'applique également aux partenaires commerciaux dans la plupart des pays. Par ailleurs, un cadeau peut être perçu comme étant acceptable dans un pays, mais comme une tentative de corruption dans un autre. Ainsi, face au doute légitime, la règle à appliquer est la retenue lorsqu'il s'agit de distribuer un cadeau ou d'envoyer une invitation à un partenaire commercial. Dans des cas exceptionnels, des cadeaux, invitations ou autres avantages sont autorisés à condition qu'ils soient appropriés en termes de valeur et convenable dans la situation donnée.

Afin de vous accompagner dans vos activités quotidiennes, l'Exyte Anti-Bribery and Corruption Policy définit un cadre pour les invitations et des plafonds pour les cadeaux.

Les cadeaux d'une valeur inférieure au plafond peuvent être distribués comme un geste de courtoisie s'ils ne peuvent en aucun cas être interprétés comme un moyen d'influencer le destinataire. En cas de doute, vous devez contacter l'Exyte Compliance Team.

En matière d'hospitalité d'entreprise, aucune limite fixe n'est définie. Vous pouvez inviter des partenaires commerciaux à des événements dont la nature, la fréquence et le coût sont convenables et raisonnables après avoir obtenu l'autorisation de l'Exyte Compliance Team. Les repas d'affaires qui répondent aux critères ci-dessus ne nécessitent pas d'autorisation préalable.

Merci de garder à l'esprit que des règles encore plus strictes pourraient s'appliquer à votre partenaire commercial. Par conséquent, assurez-vous de toujours bien vérifier son code de conduite avant de distribuer un cadeau ou une invitation.



Pour **convaincre** nos clients, nous misons sur l'excellente **» qualité** de nos **services** et **produits**. Nous n'avons pas besoin d'offrir quoi que ce soit en plus.

Accepter des cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages

Chez Exyte, nous sélectionnons les partenaires commerciaux uniquement sur la base de critères objectifs, tels que la qualité, la performance ou les tarifs. Afin d'éviter tout risque d'influence dans la prise de nos décisions commerciales, ou d'en donner l'impression, nous n'acceptons aucun cadeau ou don. Il est strictement interdit aux employés d'Exyte de demander ou d'exiger des partenaires commerciaux actuels ou potentiels un avantage de quelque nature que ce soit, voire d'en manifester l'intérêt.

Vous pouvez néanmoins accepter des cadeaux de petite valeur, car personne ne les estimerait susceptibles d'influencer nos décisions commerciales. En revanche, les cadeaux de plus grande valeur doivent être refusés ou retournés s'ils dépassent les limites fixées dans le document Exyte Anti-Bribery and Corruption Policy. Si ce procédé s'avérait difficile pour des raisons commerciales ou culturelles, l'Exyte Compliance Team vous aidera à trouver un moyen approprié de préserver les relations commerciales.

En ce qui concerne les invitations à des repas d'affaires et des événements, elles ne peuvent être acceptées que s'il existe un lien direct avec notre entreprise et si leur nature, leur fréquence et leur coût sont convenables et raisonnables. Cependant, le coût du voyage ou de l'hébergement nécessaire à la participation à de tels événements demeure toujours à la charge d'Exyte. De plus, les invitations à des événements ne peuvent être acceptées que sous réserve de l'autorisation préalable de l'Exyte Compliance Team. Les repas d'affaires qui répondent aux critères ci-dessus ne nécessitent pas d'autorisation préalable.

Nous n'acceptons aucun cadeau de la part des partenaires commerciaux » afin de ne pas donner l'impression que nos décisions commerciales puissent être influencées.

2.2 Rapports avec les fonctionnaires

Le risque de transgression des lois anticorruption est nettement plus élevé lorsque l'on traite avec des fonctionnaires. Pour cette raison, il est strictement interdit de donner ou d'offrir quoi que ce soit aux fonctionnaires afin d'éviter de donner l'impression d'exercer une influence déplacée.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, les agents publics, tout comme les cadres dirigeants de sociétés publiques ou de sociétés privées exerçant une fonction publique (par exemple, les fournisseurs d'énergie), ainsi que les représentants et employés d'organisations publiques internationales, sont considérés comme des fonctionnaires. Ainsi, avant d'envisager d'offrir quoi que ce soit à une personne susceptible d'exercer une fonction publique, vous devez toujours prendre conseil auprès d'un membre de l'Exyte Compliance Team.



Lorsque l'on **traite avec des fonctionnaires** et des personnes susceptibles d'être considérées comme tels, **» il faut toujours prendre conseil auprès de l'Exyte Compliance Team.**

2.3 Engager des mandataires et des consultants.

Afin de prévenir la corruption par les consultants et mandataires, l'Exyte Consultancy Policy établit l'interdiction générale d'engager des consultants en vue de nous aider à remporter des projets client. En outre, cette Policy établit un cadre précis pour l'attribution en toute transparence de missions de consultation.

L'usage des intermédiaires pour acquérir un projet ou pour entrer dans de nouveaux marchés s'est révélé particulièrement enclin aux abus. Comme l'efficacité de tels services de consultations est en général difficile à mesurer et que les marges des consultants ne sont typiquement pas transparentes, cette situation peut rendre disponible des fonds pouvant être abusivement employés à des fins de corruption.

C'est la raison pour laquelle l'engagement de consultants pour développer ou remporter des projets clients est interdit chez Exyte. Cette interdiction générale s'applique nonobstant la taille du projet, le mécanisme de paiement ou toute autre circonstance.

En guise de principe général, nous cherchons à limiter l'usage de consultants. Nous engageons les consultants seulement dans de cas exceptionnels et toujours en nous conformons parfaitement à l'Exyte Consultancy Policy.

Nous ne sollicitons pas » des mandataires ou des consultants pour remplir des missions que ne serions pas autorisés à exécuter nous-mêmes.

2.4 Règles relatives aux dons et au sponsoring

En tant qu'entreprise socialement responsable, Exyte soutient les organisations caritatives à but non lucratif et les initiatives de bienfaisance menées dans notre société civile. Tout don à de telles organisations et initiatives doit être autorisé conformément aux politiques d'Exyte applicables.

Un don peut être considéré comme un acte de corruption même s'il poursuit un objectif caritatif. Afin d'éviter tout risque d'exercer une influence indue sur les destinataires, ou d'en donner l'impression, les dons et actions de sponsoring ne peuvent pas être associés à nos activités.

Nous ne confondons **» pas les activités caritatives avec les activités commerciales.**



03 | Respect des règles de concurrence

Chez Exyte, nous croyons en une concurrence loyale, licite et ouverte. Le succès d'Exyte repose sur ses employés, l'excellente qualité de ses services et produits, ainsi que sur l'orientation client. Nous nous engageons à respecter en permanence les lois sur la concurrence et à ne jamais prendre le risque de compromettre la confiance de nos clients par l'exercice de pratiques collusives ou complices avec nos concurrents.

Nous nous interdisons de conclure tout accord anticoncurrentiel avec des tiers concernant les prix ou d'autres conditions et stratégies commerciales, par exemple en coordonnant notre conduite lors des appels d'offres ou en fixant les prix de manière collusive avec la complicité de nos concurrents. Non seulement nous appliquons ce principe aux accords officiels, mais également à toutes les formes d'accord informel susceptibles de limiter la concurrence. Sachez que le moindre échange de données commerciales entre concurrents est interdit. De même, la réception et la divulgation d'informa-

tions peuvent constituer une violation des lois sur la concurrence, même en l'absence d'intention anticoncurrentielle.

À ce titre, nous attendons de nos concurrents qu'ils agissent de la même façon. Si l'un de nos concurrents s'adresse à vous pour discuter de données commerciales sensibles ou prendre des dispositions susceptibles d'affecter les prix ou les conditions de nos partenaires commerciaux, vous devez expressément refuser de participer à ces discussions ou dispositions et signaler l'incident immédiatement à un membre de l'Exyte Compliance Team.

**Nous établissons nos conditions et stratégies commerciales
» indépendamment de nos concurrents.**

04 | Prévenir et éviter les conflits d'intérêt

Nos décisions commerciales s'appuient uniquement sur des critères objectifs et ne doivent pas être influencées par des intérêts personnels. Les employés qui font passer leurs propres intérêts avant ceux de l'entreprise peuvent lui nuire.

À titre d'exemple, il peut y avoir conflit d'intérêt si vous fournissez des marchandises et services pour le compte d'Exyte et que vous, ou vos proches, poursuivez un intérêt financier en faisant appel à ce fournisseur. Les liens familiaux ou tout autre type de relation personnelle étroite entre un supérieur hiérarchique et son subordonné peuvent donner l'impression que les décisions relatives au personnel sont biaisées et doivent donc être évitées. Tout emploi secondaire doit être compatible avec les devoirs de salarié et n'est autorisé qu'après avoir obtenu l'autorisation du responsable hiérarchique conformément à nos règles et procédures internes. Afin d'éviter toute impression de conflit d'intérêt, les employés-

doivent déclarer tout conflit d'intérêt éventuel ou réel à leur responsable ou aux HR Business Partners (partenaires des ressources humaines). Dans une situation de conflit d'intérêt, il est préférable de confier les décisions importantes à d'autres personnes.

**Nous prévenons les conflits d'intérêt en instaurant
» une communication transparente et ouverte.**

05 | Révision indépendante grâce au double contrôle

Toutes les transactions commerciales et décisions majeures doivent faire l'objet d'un examen selon le principe du double contrôle. Il s'agit d'une évaluation et d'un contrôle indépendants effectués par deux employés autorisés et impliqués dans la transaction en question. L'application du principe du double contrôle consiste en une correspondance écrite nécessitant généralement la signature des deux personnes autorisées conformément au règlement interne d'Exyte. Dans certains cas exceptionnels, il est possible de déroger à la deuxième signature si l'autre employé autorisé y consent verbalement. Ce consentement doit toutefois être confirmé par écrit. Le signataire assume la responsabilité de l'application de cette procédure.



Le **principe du double contrôle** s'applique à
» **toutes les transactions commerciales.**

06 | Tenir des registres financiers exacts et transparents

La tenue d'une comptabilité et de rapports financiers exacts est une condition préalable au succès de notre entreprise et la base nécessaire à l'établissement et au maintien de la confiance de nos partenaires commerciaux. Qui plus est, la documentation ou la tenue de registres irréguliers ou frauduleux est illégale. Toute irrégularité peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise comme pour le personnel qui en est responsable.

L'exactitude et la transparence de nos rapports financiers externes sont de la plus haute importance. Nous publions nos états financiers périodiques dans les délais et conformément aux réglementations comptables nationales et internationales en vigueur.

L'obligation de tenir des registres financiers exacts et transparents concerne non seulement nos états financiers externes et les informations financières que nous sommes tenus de communiquer, mais également toutes les données financières internes qui constituent la base des comptes financiers d'Exyte. À ce titre, tous les membres d'une équipe projet sont tenus de veiller à ce que les données commerciales et les chiffres du projet en question soient exacts et réalistes.

Nous nous engageons à
» **préserver l'intégrité
de nos comptes financiers.**

07 | Utiliser les biens de l'entreprise avec précaution

7.1 Protéger les biens de l'entreprise

Exyte s'engage à mettre à votre disposition tous les outils et le matériel nécessaires à l'exercice de vos fonctions. En contrepartie, vous êtes tenus de protéger les biens matériels, la propriété intellectuelle et les informations appartenant à Exyte contre tout préjudice, perte, détérioration ou usage impropre.

Les renseignements personnels constituent un actif qui requiert une protection et une attention particulières, aussi bien de la part de l'entreprise que des employés. Exyte a mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles afin de protéger les données personnelles de manière appropriée de manière appropriée, et tous les membres du Groupe Exyte doivent les mettre en œuvre.

Vous ne pouvez utiliser les biens de l'entreprise à des fins privées que si nos règles internes ou le personnel habilité l'autorisent expressément. La propriété et les biens des partenaires commerciaux doivent être traités avec les mêmes égards et le même soin.

Nous » ne faisons usage des biens de l'entreprise qu'à des fins professionnelles et en prenons soin.

7.2 Protéger les informations confidentielles

Le savoir et l'expérience sont essentiels à la réussite d'Exyte. Il va sans dire que la protection du secret commercial et des autres informations confidentielles que détient Exyte revêt une importance capitale pour l'avenir de l'entreprise. Il convient donc d'accorder le même soin et la même attention aux données de nos partenaires commerciaux, qui nous sont communiquées au cours d'un projet ou avant son attribution. Toutes les informations confidentielles, qu'elles appartiennent à Exyte ou à ses partenaires commerciaux, doivent être traitées de manière responsable. Elles doivent être clairement identifiées comme étant confidentielles, conservées en lieu sûr et être accessibles seulement aux personnes impliquées. Il est interdit de divulguer des informations confidentielles obtenues pendant ou après l'exercice de vos fonctions tant qu'elles ne sont pas rendues publiques, que ce soit pendant l'exercice de vos fonctions ou après la cessation de votre emploi.

Nous prenons des mesures appropriées pour
**» protéger les informations confidentielles
détenues par Exyte ou ses partenaires
commerciaux.**



08 | Bannir les délits d'initié

Toute personne ayant accès à des informations confidentielles concernant une entreprise cotée en bourse (par exemple, des clients, sous-traitants ou même Exyte) qui, si elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une incidence importante sur le cours des actions de cette entreprise, est considérée comme une personne « initiée ». Les informations privilégiées doivent être traitées avec une attention particulière. Vous ne devez jamais utiliser des informations privilégiées à vos propres fins de négociation ou pour conseiller ou prévenir d'autres personnes dans la négociation de leurs actions. Le délit d'initié est une violation des lois.



Nous sommes conscients des
**» exigences particulières en
matière de traitement des
informations privilégiées.**

09 | Diversité et conditions de travail justes

La diversité culturelle est un atout qui enrichit notre entreprise. Chez Exyte, la gestion de la diversité ne signifie pas seulement que toutes les décisions en matière d'emploi, telles que les décisions concernant le recrutement ou les avantages sociaux, par exemple, sont fondées sur les qualifications individuelles, sans égard à la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, le genre, l'âge, le handicap physique ou mental, l'orientation sexuelle, ou tout autre statut protégé par la loi. Cela signifie également que nous tirons une grande fierté de nos employés, que nous bénéficions de leurs différences et que nous les soutenons individuellement.

La diversité signifie, en outre, que nous nous interdisons toute discrimination et, qui plus est, ne la tolérons en aucun cas. Il est demandé à tous les employés de faire preuve de respect et de fair-play les uns envers les autres. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement ne sera tolérée au travail. Tout délit entraînera des sanctions disciplinaires.

Nous nous efforçons d'instaurer des conditions de travail justes et respectons toutes les réglementations nationales applicables en matière de travail forcé ou d'emploi des enfants, ainsi que celles liées à l'égalité de la rémunération. C'est la raison pour laquelle nous demandons à tous les employés de prendre au sérieux tout indice démontrant un non-respect des lois du travail, et de rapporter tout incident de cette sorte.

Nous considérons la diversité comme un atout,
» **et encourageons une collaboration respectueuse entre nos employés et avec nos partenaires commerciaux.**

10 | Mettre en œuvre l'Exyte Code of Conduct

Tout le personnel du Groupe Exyte est tenu de prendre connaissance de l'Exyte Code of Conduct et de le mettre en œuvre dans la pratique quotidienne de ses activités. Cela implique, entre autres, de suivre la formation sur la conformité qui vous est assignée et, en cas de question ou de doute sur vos obligations, de chercher activement à demander conseil auprès de l'Exyte Compliance Team.

Les responsables sont tenus de porter l'Exyte Code of Conduct à la connaissance des membres de leur équipe et d'insister sur l'importance de son respect. Par ailleurs, ils doivent également garantir et contrôler l'application des procédés requis et agir à la hauteur de leur rôle de modèle avec intégrité et en respectant, eux-mêmes, les lois applicables et l'Exyte Code of Conduct.

Le respect de
l'Exyte Code of Conduct est la
» **responsabilité** de chacun des
employés.

Tous » **les responsables** sont
tenus de garantir **le respect des
règles dans leur domaine de
responsabilité.**





Vos interlocuteurs

Dr. Steffen Liebendörfer

Vice President Compliance
Exyte Management GmbH
70376 Stuttgart
Germany
T +49 7 11 88 04 10 45
Steffen.liebendoerfer@exyte.net

Dr. Julia Melzer

Compliance Manager
Exyte Management GmbH
70376 Stuttgart
Germany
T +49 7 11 88 04 41 19
Julia.melzer@exyte.net